

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

1

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

30 - 11 - 1994

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

Service de l'enseignement
de promotion sociale

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: *JF.* / 6293041 / Dossier pédagogique 1270

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES(EURS) UF 1
L'ENFANT, LES PARENTS, L'EQUIPE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 812302U21C1

Etablissement : INST PROV ENS SEC COMMERCIAL DE PROMOTION SOCIALE
RUE COLARD TROUILLET, 48
4100 SERRAING

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration


F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (tél:02/238.86.54)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
- (1) Pouvoir organisateur : Province de Liège (2)
 - (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)
- et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : IPEPS Serainq. OA. ENS. GEN. (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.
 adresse complète : Ave. Soland, T. Couille, 48 ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
4100 Serainq (2)
 n° de matricule : 452.6.293.041 (2)
 n° de téléphone : 041.30.72.87 (2)
 3.1 OCT. 1994

25 OCT. 1994
[Signature]
 H. L...
 chef de terrain

2. Transmis en date du : (3) par le réseau :
- (1) Communauté française
 - (1) Provincial et communal
 - (1) Libre - confessionnel
 - (1) - non confessionnel
- N. LOGNAHD

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 8 1 2 3 0 2 0 2 1 1 1

*FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES (EURS) U.F 1
 L'ENFANT, LES PARENTS, L'EQUIPE..... (2)*

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1... page(s) (2)
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de ..1.. page(s) (2)
6. Classement de l'unité de formation :
- (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
 degré : inférieur (1) supérieur (1)
 - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : (2)
 - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
 Repris en annexe n° 3 de ...1.. page(s) (2)
8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de1.. page(s) (2)
9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de ...1.. page(s) (2)
10. Chargé (s) de cours Repris en annexe n° 6 de1. page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent
 (4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 8123 02 02 1 01

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
exercices de communication orientée	CT	F	18
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
2. Part d'autonomie		P V	2
	<i>Total des périodes</i>		20

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable

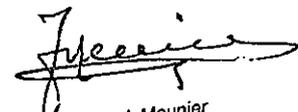
N. Uelkopf
20/11/94.b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD (1)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

25 NOV. 1994

Date :

Signature :


 J. Meunier
 Administrateur Pédagogique

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
 (2) A compléter
 (4) Réserve à l'administration
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
 (7) 1 période = 50 minutes

**FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES (EURS)
U.F 1
L'ENFANT , LES PARENTS ,L' EQUIPE**

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES.

Conformément aux principales finalités définies dans l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, paru au Moniteur Belge le 25 juin 1991, organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, l'unité de formation devra:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation aura pour but :

de **sensibiliser** les puéricultrices (eurs) aux techniques différenciées de la communication pertinentes dans le cadre de leur profession et plus particulièrement avec les acteurs suivants :

- **les enfants**
- **les parents**
- **l'équipe**

FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES (EURS)

U.F 1

L'ENFANT , LES PARENTS ,L' EQUIPE

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 CAPACITES

L'élève doit posséder les capacités terminales de la fonction de puéricultrice (puériculteur) telles que certifiées par un titre délivré dans l'enseignement de plein exercice

2.2.TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Titre de puéricultrice (eur) délivré par le P.E.

ou

attestation d'employeur comme puéricultrice (eur) dans une institution reconnue par l' O.N.E.

FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES (EURS)
U.F 1
L'ENFANT , LES PARENTS ,L' EQUIPE

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas organiser des groupes au delà de 18 étudiants

**FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES(EURS) U.F 1
L'ENFANT , LES PARENTS ,L' EQUIPE**

PROGRAMME

A partir de cas concrets de vie professionnelle,
exprimés en termes de problèmes de communication à résoudre,

L'étudiant sera capable

- ↳ d'**utiliser** une grille d'observation des phénomènes de communication
- ↳ et ainsi d'**observer** les relations interpersonnelles dans la communication verbale et non verbale
- ↳ d'en **percevoir** les effets et tout particulièrement , du respect des besoins spécifiques de l'enfant et de son environnement socioculturel et familial

Ces objectifs seront atteints à travers les notions illustrant les points suivants:

- ♦ - Communication dans le travail en équipe **6 périodes**
- ♦ - Communication avec les petits enfants **6 périodes**
- ♦ - Communication puéricultrice (eur) -équipe de parents **6 périodes**

FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES (EURS)
U.F 1
L'ENFANT , LES PARENTS ,L' EQUIPE

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'U.F., l'étudiant aura pris conscience de la nécessité de mesurer les effets d'une communication à partir de la notion du respect des besoins spécifiques de l'enfant dans les trois domaines repris au programme

FORMATION CONTINUEE DES PUERICULTRICES (EURS)
U.F 1
L'ENFANT , LES PARENTS ,L' EQUIPE

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Expert: personne ayant au moins une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine de la petite enfance